



PRÉAVIS DE GRÈVE MOYENS INTERNES DE FABRICATION ET PROJET DE TRANSFERTS VERS FTV STUDIO

FO France-tv s'associe tout d'abord au préavis national interprofessionnel du 5 octobre 2021. Par ailleurs, nous appelons à un mouvement sur des problèmes propres à notre entreprise.

Depuis la réforme des MIF (moyens internes de fabrication), le mal-être des salariés s'est largement répandu. Il est inscrit notamment dans les DUER (documents uniques d'évaluation des risques) et plusieurs expertises.

La mise en place de la réforme, au pas de charge, sans se préoccuper de la réalité des conditions de travail des salariés, a généré des situations ubuesques subies par l'ensemble des personnels et un désengagement quasi généralisé. Elle a provoqué de la démotivation, du désintérêt et des conflits de valeurs, augmenté la charge de travail et la perte de sens au travail.

Dès son lancement, nous avons affirmé la nécessité impérative d'obtenir l'adhésion et l'implication des personnels. La direction ne propose pas de solutions valables et nous mène au conflit.

Malgré une apparente volonté de co-construction correspondant aux grandes tendances des entreprises prônant l'innovation, les stratégies de France Télévisions se font sur le dos des salariés. Les projets d'aujourd'hui, imposés avec violence, pourront être les références de demain. Les évolutions qui suivent le sens de l'histoire ne sont pas toujours respectueuses des individus. Nous devons veiller au respect des femmes et des hommes, salarié-e-s du groupe.

Force Ouvrière constate que l'accord collectif d'entreprise de France Télévisions (mai 2013) n'est toujours pas appliqué et contourné de façon récurrente.

FO exige dès à présent son application stricte concernant :

- Les 22 jours de tournage en fiction,
- La garantie d'embauche des salariés en CDI à Vendargues et le comblement des 30 postes toujours manquants depuis la signature de l'accord MIF,
- La gestion des repos sur place,
- Les dispositions relatives aux transports, notamment l'utilisation des véhicules personnels pour nécessité de service (VNS),
- Les primes de sorties pour les CDDU et la prime de disponibilité pour les CDI,
- Les changements de planning, trop souvent au dernier moment,
- les dispositions relatives aux frais de mission et de déplacements, notamment pour les personnels CDDU de Vendargues,
- Le respect du temps de travail sur les plateaux et les régies du siège.

BD

M

Pour que les salariés en CDDU, CDD et CDI retrouvent des conditions de travail apaisée dans tout le périmètre de la Direction des Moyens internes de fabrication, FO revendique :

- La garantie du maintien des moyens internes de fabrication au sein de FTV SA,
- La mise en place d'un accord qualitatif de bonnes pratiques et de bonne conduite avec FTV Studio,
- L'harmonisation des salaires et des fonctions,
- La planification et le paiement des heures passées sur les logiciels supports (Concur, Mon kiosque, Hcorpo, etc...),
- L'abandon de l'obligation d'utilisation du logiciel Hcorpo pour tous les salariés de l'entreprise.

Pour la fiction de Vendargues, FO revendique :

- L'application du socle commun et la régularisation des primes et indemnités, jusqu'à l'application d'un avenant à l'accord d'entreprise,
- L'ajout de nouvelles dispositions spécifiques à l'activité, sous forme d'annexe à l'accord collectif d'entreprise, comme pour la vidéo mobile ou la fiction,
- L'attribution d'une journée de RC (repos compensateur) à la main du salarié, par semaine de tournage, pour l'ensemble des techniciens. Soit deux jours par session, quel que soit l'organisation du temps de travail en quatre ou cinq jours,
- Une prime de disponibilité mensuelle de 200€, en lieu et place des indemnités de temps de transport et primes de sortie, à l'ensemble du personnel sur la base d'une moyenne minimum de 90 jours de tournages en extérieur par an,
- Le remboursement des frais kilométriques en VNS. Ces frais conséquents, pour répondre aux demandes implicites de la production, sont dus à l'éloignement géographique des studios de Vendargues, à l'absence de véhicules de service et au manque de transports en commun. Ils ne sauraient rester à la charge des salariés,
- La transparence des mesures d'accélération de carrière, conformément aux propositions du 18 décembre 2020. Quels sont les critères ? Quelles sont les personnes concernées ? La liste des personnes concernées, hors campagne des augmentations individuelles, doit être prévue pour 2021,
- L'attribution de la prime « lancement de feuilleton » à l'ensemble des salariés, embauchés avant le 1er janvier 2020 et présents lors de la mise en place du feuilleton, en reconnaissance de leur implication et de leur collaboration directe à l'activité de celui-ci,
- Le développement des partenariats avec les écoles et une réflexion sérieuse sur la formation et l'employabilité des jeunes,
- Une journée de récupération pour tous les cadres de production, pour 4 semaines consécutives de travail (cf. Accord Fiction).

Pour les plateaux et les régies du siège, FO revendique :

- L'abandon du projet d'évolution des systèmes d'éclairages des plateaux,
- Un travail en partenariat avec les salariés sur la proposition alternative des électriciens éclairagiste.

BD
H

Pour les équipes Fiction, FO revendique :

- Une réflexion sur les temps de repos le week-end pour les salariés en Zone 2 et des solutions,
- L'abandon de l'utilisation intempestive du poste d'aide de plateau,
- La reconnaissance et l'utilisation du poste de régisseur adjoint dans les équipes de régie,
- Le respect strict des temps de travail et des temps de pause des équipes, notamment en régie.

Pour la Vidéo Mobile, FO revendique :

- Le rétablissement de l'ancienne identification régionale (celles des équipes affectées) de tous les cars vidéo,
- Une plus large autonomie des chefs de car avec une planification et une gestion par unité de tournage,
- Le retour à une gestion collective du travail,
- La garantie écrite du maintien de l'activité Vidéo Mobile au sein de FTV SA.

Pour les équipes légères, FO revendique :

- Un retour durable aux équipes à trois.

Pour les équipes de postproduction, FO revendique :

- La mise aux normes et la maintenance des bâtiments avec du matériel performant, dans le respect du cahier des charges et en accord avec les salariés concernés.

Enfin, en ce qui concerne les émissions en gestion directe de l'entreprise France Télévisions et du projet de transfert des personnels vers sa filiale FTV Studio, Force Ouvrière n'a pas à se prononcer sur la légalité de ce de transfert imposé. C'est au juge de statuer.

Pour le cas où ce transfert serait légal, Force Ouvrière revendique que la direction s'engage dès à présent sur :

- La transposition de l'accord collectif de l'entreprise France Télévisions à FTV Studio,
- L'accès de tous les salariés de France TV Studio aux offres du CI ORTF.

Par ailleurs, quelle que soit l'issue concernant la légalité du transfert, nous revendiquons l'arrêt de la dégradation des conditions de travail des salariés concourant à ces émissions.

BD

M

Nous ne construisons pas l'avenir si nous ne formons pas nos jeunes.

Nous, travailleurs et artisans de l'audiovisuel public, voulons être acteurs et visionnaires pour les prochaines années, nous voulons conserver notre savoir-faire et le transmettre.

En suivant les aspirations et souhaits de notre Présidente, nous devons rester un service public exigeant, bien commun et public, garant de la culture, de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et de l'intelligence.

Pour toutes ces raisons et afin de faire valoir ces justes revendications, Force Ouvrière appelle tous les salariés de France Télévisions à une grève reconductible à partir du 5 octobre 2021 à 00:00.

Paris, le 29 septembre 2021

Pour FO france•tv,
Bruno DEMANGE, DSC



Reçu en main propre
avec les réserves d'usage
le 29/09/2021
à 18h33

